



# GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du jeudi 28 février 1793.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

*De la rade de Saint-Pierre, île de Sardaigne, le 6 février.* « M. Truguet arriva le 14 à Saint-Pierre, avec quatre vaisseaux de ligne & neuf bâtimens. Sa surprise a été grande en voyant flotter sur les tours de Saint-Pierre le drapeau tricolore que le seul vaisseau le *Leopard* y avoit hissé. Le contre-amiral a célébré son arrivée en envoyant à chaque vaisseau un bœuf & des poules. Ces provisions fraîches n'ont servi que pour les malades ; mais les équipages, quoiqu'ils soient au régime des pois & haricots, ne se plaignent point de ce carême anticipé, dans l'espérance d'aller faire carnaval à Cagliari.

» Le 16 à six heures du matin, le général fit effectuer une descente de 600 hommes, sur un point de l'île de Sardaigne, auprès du village de Saint-Yago ; on trouva que l'ennemi avoit évacué le village, en emmenant les bestiaux, les filles & les femmes ; ils n'avoient laissé qu'environ quarante vieillards de l'un & de l'autre sexe, & un

capucin. Celui-ci fit amitié aux Français, il aborra la cocarde nationale.

» Sur la droite de Saint-Yago, est un autre village qui domine la mer. Le général Sarde s'y est retranché ; un canot parlementaire y a été envoyé, il débarque le lieutenant du vaisseau le *Patriote*, un tambour & un caporal, chargés de sommer le village de se rendre. Le général Sarde fait arrêter ces trois députés, & fait tirer sur le canot, qui fut assez heureux pour prendre le large. Les troupes françaises, indignés de cette perfidie, ont placé sur-le-champ une batterie sur un pont qui communique avec le village ; un vaisseau & une frégate furent postés pour la soutenir. Il s'établit une *petite guerre*. On voit l'ennemi s'avancer à cheval de dix en dix, & rétrograder à la première décharge. Les Français imitent cet exemple, & en dernier lieu, une patrouille qui s'étoit avancée imprudemment près du camp ennemi, fut enveloppée par la cavalerie ; elle se défendit vaillamment, mais elle perdit six hommes, dont trois furent tués & trois faits prisonniers. Le reste échappa



par la fuite ; une sentinelle perdue a juste un cavalier , le cavalier ajuste la sentinelle , les deux coups de fusil partent à-la-fois , la sentinelle est blessée à la main , mais le cavalier est tué , le cheval continuoit sa course , la sentinelle française l'arrête , le monte & retourne au camp.

» Dans cette occasion , on vit la cavalerie ennemie s'avancer en grand nombre ; mais l'artillerie la fit bientôt rétrograder. On ne peut pas favoir la perte de l'ennemi , parce que les cavaliers Sardes ont à leur selle des crochets , au moyen desquels ils enlèvent les morts avec dextérité.

» Le 20 , nous aperçûmes un hérault d'arme s'avancer de notre camp , à la portée du canon , il ficha en terre un bâton , au bout duquel étoit une lettre , & se retira ; un français alla enlever le bâton , & l'apporta au général. La lettre étoit du commandant Sarde , au général français ; elle portoit en substance : « Que le commandant Sarde » n'avoit pas cru manquer aux loix de la guerre , » en retenant prisonnier les trois parlementaires ; » qu'il les eût respectés , s'ils avoient été envoyés » avant le débarquement opéré ; que l'officier » étoit traité avec les égards dus à son grade , mais » que le tambour & le caporal avoient éprouvé , » malgré lui , des mauvais traitemens par ses » troupes valeureuses , mais indisciplinées. Qu'au » reste , il ne rendroient ces trois hommes que , » sous la condition que les Français évacueroient » l'isle. » La réponse du général a été laconique ; elle portoit , *que si les Sardes se conduisoient en barbares , ils seroient traités comme tels , & leurs villes détruites.* Le contre-amiral Truguet a écrit de son côté une lettre fulminante au vice-roi de Sardaigne ; on en attend la réponse.

Le village de Saint-Yago est déjà organisé en municipalité. Un autre village voisin a envoyé des députés pour annoncer sa soumission. Quelques-uns de nos soldats ont obtenu la permission de chasser ; ils ont tué beaucoup de gibier , qui s'est trouvé d'une qualité excellente. Aujourd'hui , nous

mettons à la voile pour Cagliari , nous laissons seulement soixante hommes pour garder le poste du pont , & une frégate pour les protéger.

Une grande partie de l'armée Sarde est composée de moines & de prêtres. Dans les différentes actions , ils n'ont marqué que lâcheté ; il paroît que le bruit seul de notre artillerie leur inspire de l'effroi. Les Français d'ailleurs se sont conduits avec loyauté ; ils ont payé les bœufs & la farine qu'ils ont pris , & ils ont remboursé les dommages que quelques matelots égarés avoient causé dans différentes habitations.

Nous sommes toujours inquiets sur la bombarde la *Liutine* , & sur la tartane l'*Albanoise* chargées de bombes & de poudre.

De Berlin , ce 2 février. L'entrée des Prussiens en Pologne n'a pas été entièrement tranquille. Dans plusieurs endroits , où il y avoit encore des troupes polonoises , celles-ci ont fait résistance. Lorsque le major prussien de Platen , du régiment de Trenck hussards , voulut occuper , le 26 janvier , la petite ville de Sierk , il rencontra trois piquets du détachement qui étoient dans la ville , qui firent feu sur ses troupes , & firent mine de disputer opiniâtement le terrain ; mais Platen entra avec les piquets dans Sierk , & empêcha la cavalerie de se mettre à cheval. Dans la ville on fit feu des maisons ; mais à la fin , les Polonais , au nombre de 70 soldats & deux officiers se rendirent prisonniers.

A Karge , le choc fut plus sérieux. Le major Miklau , ayant voulu prendre le premier quartier de nuit dans cette ville , somma le commandant polonais , de lui rendre la place. La réponse fut une décharge avec les petites armes. Cela n'empêcha pas les Prussiens de forcer les portes. Les Polonais se défendirent pendant quelque temps dans la maison de ville , d'où ils firent un feu continuel sur les Prussiens. A la fin , accablés par le nombre , ils se rendirent prisonniers , après avoir eu 5 hommes & deux officiers de tués & 9 blessés.



*De Francfort, ce 15 février.* Sa majesté prussienne a déclaré le fils de Louis XVI roi de France & de Navarre, sous le nom de Louis XVII ; le comte de Provence, frère de Louis XVI, a été reconnu régent. Le fameux Klopstock, auteur du poëme du Messie, a renvoyé à la convention nationale le diplôme du citoyen actif qui lui a été expédié par l'assemblée législative ; ce renvoi est accompagné d'une lettre où le poëte s'exprime en termes très-peu modérés sur le compte de la nation française & de ses représentans. L'honneur qu'on lui a fait, loin d'exciter sa reconnaissance, ne fait qu'exciter sa haine & son mépris. Voltaire a dit quelque part : *Il est grand, il est beau de faire des ingrats.* Cette gloire est celle des Français.

*Paris.* Les mouvemens & les pillages de la journée du 25 peuvent éclairer la France sur la situation de Paris. Suivant l'usage, les parties rejetaient sur les autres les défaites de cette journée : ce sont les royalistes, disent les uns, qui veulent jeter le désordre dans la capitale ; les propos du peuple le prouvent : voyez, disoit-il, ils nous ont tué notre bon roi, pour être les maîtres ; ils nous promettoient que quand il n'y auroit plus de noblesse, ni prêtre, nous jouirions de tout en abondance ; d'autres, ce sont les Rollandistes qui nous jouent ce tour, pour nous faire regretter le ministère de Rolland & jeter la défaveur sur Pache. C'est vous au contraire, leur réplique-t-on, qui prêchez l'anarchie, l'insurrection, le pillage, la mort. Lisez les écrits des Jacobins, leurs motions incendiaires ; & tous de se rejeter encore sur les émigrés & les prêtres déportés ; d'autres sur les Anglais, qui sement l'or à Paris pour exciter ces insurrections. Delà, ces mesures de rigueur, prises par la convention & la commune, qui ne tendent qu'à jeter la terreur & propager l'effroi, en ordonnant de nouvelles visites domiciliaires, de nouveaux recensemens de citoyens qui, dans une ville comme Paris, sont à-peu-près nuls, parce qu'ils ne peuvent jamais être complets, & qu'il fera toujours facile de se dérober aux regards les plus surveillans quand on voudra échapper, qui, en définitif, violent sans cesse l'asyle du citoyen, que le despotisme le plus absolu des rois n'eût jamais osé outrager ainsi. On peut encore juger de l'esprit qui règne dans la capitale. On tue le 2 septembre, & les chefs de la force armée restent tranquilles. On pille le 25 février, même inaction ; mais le lendemain tout Paris est sous les armes ; ceux qui ont tué & pillé prennent les armes &

montent la garde, ils vont à la poursuite des assassins & des brigands de la veille. Il est notoire qu'un épicier, rue de la Poterie, a volé à la Grève, à quatre pas, demander du secours. Il y avoit une réserve de 200 hommes, on lui répond, c'est bien fait, vous êtes un accapareur ; & cet homme est précisément connu dans le commerce pour être celui qui donne le plus de rotation à ses marchandises, qui ne séjourne jamais plus de huit jours chez lui. On dénonce à la commune qu'on pille ; *tant mieux*, répondent les tribunes. Toutes les sections députent au conseil-général pour faire part des brigandages qui se commettent ; *tant mieux*, c'est bien fait. Des patrouilles ont elles-mêmes pris du sucre & du savon. Un officier, avec son hausse col, emporte un pain de sucre rue de la Verrerie ; *tant mieux*, s'écrient les tribunes. Un municipal requiert qu'on batte la générale ; *nous ne voulons pas*, s'écrient les tribunes. En ce cas au moins, dit-on, « souffrez qu'on fasse des proclamations pour rap- » peler les citoyens à l'ordre ; » bon pour des proclamations, parce qu'on s'en f. . . Le peuple peut bien s'exprimer ainsi, puisqu'hier, quand la convention a renvoyé Marat, l'un des représentans de ce peuple & son meilleur ami, devant les tribunaux criminels, il a crié tout haut dans l'assemblée, *je m'en f. . . Ha tu t'en f. . .*, ont repris quelques-uns de ses collègues, & moi aussi. Nous, lecteurs, qui sommes le pauvre peuple, nous ne prenons pas si gaiement notre parti ; & puisque le vaisseau de la révolution est lancé, je vous crie à tous *sauve qui peut.*

§. Les principaux épiciers de Paris, aussi-tôt le pillage, ont fait partir des courriers extraordinaires pour le Havre, Dieppe, Bordeaux & Marseille, pour arrêter l'envoi, ou l'arrivée des marchandises qu'ils avoient demandés.

§. Un homme, qui emportoit presque une caisse de savon, vouloit la vendre à la porte de l'épicier, à 12 sols la livre. Tu as tort, lui dit un de ses camarades, attends huit jours tu le vendras six francs.

§. Hier, aux Jacobins, on rendoit compte de l'insurrection. Le peuple n'a jamais tort, disoit Robespierre ; il souffre : il s'est donné bien du mouvement pour faire une révolution, il n'a pas encore recueilli le fruit de ses travaux. Les riches l'oppriment ; il se venge, il a raison. Je suis fâché qu'il se lève pour des chetives marchandises, il devrait avoir une plus noble ambition, il devrait écraser les brigands & non pas piller du sucre.



Thuriot a trouvé le principe des troubles qui agitent Paris dans le coupable égoïsme de la classe opulente qui, loin de concourir au bien général, combat secrètement les efforts des patriotes. Il a proposé, comme mesure propre à forcer les riches de faire des vœux pour le succès de nos armes : 1°. de réduire à 10 mille livres de rentes celui qui possède 100 mille l. de revenus, & de prélever le surplus pour les frais de la guerre; & ainsi proportionnellement; 2°. de mettre un impôt de 1000 l. pour le 1<sup>er</sup> domestique, de 500 l. pour le 2<sup>d</sup>, afin de diminuer le nombre de domestiques mâles qui peuvent être heureusement remplacés par des femmes; 3°. De prohiber toutes les voitures de maîtres, ou d'assujétir ceux qui tiennent au frivole avantage d'avoir un équipage, à une contribution de 3000 l. par an.

§. Le conseil-général, le procureur de la commune entendus, arrête: 1°. qu'il sera fait, dans le plus court délai possible, un recensement général de tous les citoyens actuellement à Paris; 2°. que ce recensement sera fait par le comité des sections; 3°. qu'il sera tenu deux listes, l'une des citoyens connus, l'autre des citoyens suspects, & que le présent sera envoyé sur-le-champ aux 48 sections; 4°. arrête en outre que l'administration de police fera, en conformité & avec le décret d'hier des visites domiciliaires dans les maisons suspectes, & que le présent sera envoyé au département, avec invitation de donner ordre aux municipalités voisines de prendre les mêmes mesures.

§. Hier, le peuple a tenté de faire encore quelques pillages; il a été repoussé par la force armée. Sur le soir, il y a eu quelques mouvemens dans la rue Dauphine & sur le quai des Orfèvres; il vouloit se porter chez les orfèvres & les bijoutiers.

*Séance du mercredi 27 février.*

Les administrateurs du département de l'Indre font part d'une lettre pastorale de l'évêque, très-incendiaire. Renvoyé au comité.

Les commissaires de la convention près l'armée de la Belgique annoncent que le jour où la réunion de Gand à la France, a été votée pour y être incorporée, sous le nom de plaines du Nord, a été un jour de fête. Bruxelles désire aussi cette réunion.

On décrète que tous les citoyens qui ont souffert

des pertes, ou en éprouveront par l'invasion des ennemis sur le territoire français seront indemnisés. On règle en même temps comment on constatera & on réglera ces indemnités.

On fait lecture d'une lettre de Treillard, qui déclare que c'est à tort qu'il a annoncé hier la prise de la ville de Breda, qu'il l'avait publiée sur la foi du lieutenant-colonel de la section des Lombards; mais que Breda n'est pas pris.

On lit une lettre de Bruxelles, qui annonce avec quelle unanimité & quels transports la réunion à la France a été votée.

Miranda fait passer des dépêches qui apprennent que Maestrich est investi par 12 mille Français, que déjà le bombardement y a mis le feu, & que l'artillerie y sert avec sa supériorité ordinaire.

Beurnonville présente à la barre le brave la Breteche, qui lui a sauvé la vie à Gemapp, & a reçu 41 blessures. Il est accueilli avec transport & on renvoie au comité pour faire un rapport sur lui, à l'effet de lui accorder des récompenses.

Chabot fait lecture de son projet sur les finances; il fait voir que l'actif surpasse le passif de six cents millions. Il propose de rembourser toute la dette publique en quittances de finances, produisant trois pour cent d'intérêt, la première année seulement; ces quittances seroient reçues en paiement des domaines nationaux. Il propose aussi de se délivrer de la même manière, de toute espèce de clergé, en abandonnant des biens nationaux décaple de leur traitement, dont le maximum néanmoins n'excédera pas treize cents livres. Il laisse aux rentiers viagers & aux pensionnaires la liberté de choisir entre leur pension & un capital à dix pour cent pendant quinze ans. Il veut qu'on vende les annuités provenant de la vente des biens nationaux, sous la déduction d'un pour cent pour toute imposition, ce qui seroit de l'argent à quatre pour cent & un placement avantageux pour les étrangers comme pour les nationaux. Il opine enfin pour la refonte générale des monnoies.

Le maire de Paris & le procureur-syndic de la commune sont venus rendre compte de la situation de la ville, & des efforts qu'ils ont faits pour empêcher les pillages. Ils demandent qu'il soit ouvert des travaux pour occuper la classe indigente.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, N°. 33. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 sols pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.